

Le Directeur

ARRETE N°23-2026

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DES
REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE DE L'IEP DE
GRENOBLE DU 28 AVRIL 2026

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 719-7, D. 719-38 à D. 719-40 ;
Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 23 ;
Vu l'arrêté DRAES n° 2023-55 du 13 novembre 2023 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Grenoble ;
Vu l'arrêté DRAES n°2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, notamment son Titre II chapitre 3 et Titre IV chapitre 4 ;
Vu l'arrêté n°05-2026 du 2 février 2026 portant sur les conditions d'exercice du droit de suffrage et sur le déroulement et la régularité des scrutins des élections des représentants du personnel au Conseil des Etudes et de la vie étudiante des 23 et 24 février 2026 ;
Vu l'arrêté n°08-2026 du 5 février 2026 portant sur la modification de l'article 10 de l'arrêté n°05-2026 du 2 février 2026 ;
Vu l'arrêté n°12-2026 du 17 février 2026 portant sur la recevabilité des candidatures des représentants du personnel au Conseil des études et de la vie étudiante pour les élections des 23 et 24 février 2026 ;
Vu l'arrêté n°16-2026 du 25 février 2026 relatif à la proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels au Conseil des études et de la vie étudiante de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble des 23 et 24 février 2026 ;
Vu l'arrêté n°20-2026 du 31 mars 2026 portant sur l'organisation des élections complémentaires des représentants du personnel au Conseil des études et de la vie étudiante, du 28 avril 2026.*

ARRETE :

Article 1^{er} : Les opérations électorales complémentaires visant à désigner 5 membres du collège 1 des enseignants au Conseil des Etudes et de la vie étudiante de l'IEP de Grenoble auront lieu à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (1030, rue des universités, 38400 Saint-Martin d'Hères), Salle Quermonne, à la date suivante :

- le mardi 28 avril 2026 de 9 heures à 17 heures

Le Directeur

Article 2 : Les candidatures suivantes sont déclarées recevables :

Conseil	Collège	Noms des candidats
CEVIE	1	BOUILLAUD Christophe
CEVIE	1	LAURENT Irène
CEVIE	1	BERRAKAMA Sonia
CEVIE	1	IHL Olivier
CEVIE	1	HOCINE Nordine

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 avril 2026

Le Directeur,

